Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Circonscription de Saint-Ouen sur-Seine/ L'Ile-Saint-Denis
académie de Créteil

Saint-Ouen-Sur-Seine, le 19 mai 2020

Mesdames, messieurs les parents d'élèves,

L'École de la République est le bien commun de la Nation et de tous ses enfants.

Le confinement imposé par les circonstances sanitaires révèle plus que jamais l'importance du lien concret entre l'élève et son professeur.

Le président de la République a décidé d'engager un processus progressif de déconfinement scolaire afin de limiter le risque d'aggravation des inégalités scolaires. Il peut être considérable pour certains élèves éloignés de leur enseignant.

La réouverture des écoles constitue une des modalités de la continuité pédagogique, à mettre en cohérence avec les contraintes sanitaires. La priorité est de protéger la santé des élèves comme des personnels.

Un protocole sanitaire strict permet de garantir des conditions de santé et de sécurité et conditionne l'ouverture de chaque école.

C'est dans le cadre d'un guide, qui précise les modalités d'ouverture des écoles, que se définit l'accueil progressif des élèves. Cet accueil est subordonné à la capacité effective des locaux de l'école et des équipes municipales et enseignantes, de manière à assurer le strict respect des règles sanitaires définies par le ministère des Solidarités et de la Santé.

La continuité pédagogique se poursuit jusqu'au 4 juillet en distanciel. La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles.

Une réflexion s'est engagée entre la Ville de L'Ile Saint Denis et l'Education nationale dans l'application du protocole sanitaire.

La réouverture des écoles démarrera le 25 mai. Les écoles élémentaires amorceront l'entrée très progressive des élèves de niveaux CP et CM2. L'enseignement se déroulera auprès de groupes de 10 élèves au maximum. Les écoles maternelles commenceront d'accueillir les élèves de GS avec des groupes de 5 élèves maximum.

Le choix de rentrée des élèves sur ces niveaux est attaché à un enjeu particulièrement important dans le parcours de l'élève.

Enfin à partir du 2 juin, les écoles élémentaires débuteront l'accueil des élèves de tous les niveaux (CE1, CE2, CM1).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Il est nécessaire de prendre en compte les aspects spécifiques liés à l'âge et aux capacités des très jeunes élèves. Les gestes barrières sont difficiles à respecter pour des enfants de PS et MS dans un contexte de collectivité. Ils ne seront donc pas accueillis en présentiel.

Une réorganisation pédagogique devra s'opérer au sein de l'école afin de pouvoir assurer la classe selon les deux modalités qui vont coexister : le présentiel et le distanciel. Différents dispositifs en présentiel peuvent s'appliquer et sont le fruit d'une concertation de l'équipe enseignante. Les élèves pourront par exemple, avoir classe deux jours dans la semaine ou être dans une classe multi-niveaux.

Cette entrée progressive est nécessaire pour être en mesure d'évaluer et d'ajuster la mise en oeuvre de l'accueil des élèves dans le respect du protocole sanitaire. Elle permet, en outre, de donner le temps nécessaire à l'intégration d'habitudes à construire par les enfants comme par les adultes.

A partir du 25 mai, tous les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise rejoindront leur école de secteur. Ils seront accueillis tous les jours.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Vous pouvez accéder au guide pour les écoles maternelles et élémentaires relatif au cadre sanitaire par ce lien :

https://www.education.gouv.fr/media/67182/download

Les enseignants savent apporter les adaptations indispensables à leurs élèves. Ils le font tous les jours, dans leur classe, en temps ordinaire. Ils l'ont fait en cette période de confinement, en réinventant totalement un modèle d'enseignement inenvisagé il y a deux mois.

Soyez assurés de leur profond engagement à construire les adaptations nécessaires pour une nouvelle forme d'école.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, mesdames, messieurs les parents d'élèves, l'expression de notre haute considération.

Nathalie AMARAL

Inspectrice de l'Education nationale